



Taxes et tarifs communaux

(Version du 27.01.2023)

Taxes de chancellerie (depuis le 11.01.2020)

Photocopies

Photocopie et impression en noir et blanc, format Din A4:	0,20 €;
Photocopie et impression en noir et blanc, format Din A3;	0,40 €;
Photocopie et impression en couleur, format Din A4:.....	0,40 €;
Photocopie et impression en couleur, format Din A3:.....	0,80 €;

Sont exempt des taxes de cet article:

- les photocopies de bulletins scolaires, de certificats scolaires et de diplômes d'études des étudiants, documents à annexer à des demandes d'emploi ou des demandes d'admission aux études supérieures et
- les photocopies ou impressions en noir et blanc format Din A4 demandées par les associations locales de la commune.

Etat Civil et Indigénat

Photocopie ou extrait national ou international d'un acte d'Etat civil ou d'Indigénat: 3,00 €

Sont exempt de cette taxe 6 extraits ou photocopies d'actes tirés lors de l'établissement de l'acte original.

Taxe forfaitaire pour l'assistance directe et personnelle aux recherches généalogiques:..... 25,00 €

Bureau de la population

Déclaration d'arrivée et de départ d'une personne:	5,00 €
Demande d'attestation d'enregistrement d'une personne:.....	5,00 €
Demande de prolongation d'une attestation d'enregistrement d'une personne:.....	5,00 €
Demande de passeport:	5,00 €
Demande de carte d'identité	5,00 €

Service technique

Autorisation à bâtir pour toute construction, transformation ou rénovation ne nécessitant pas la signature d'un architecte agréé:

20,00 €

Autorisation à bâtir pour toute construction, transformation ou rénovation nécessitant la signature d'un architecte agréé:

40,00 €

Introduction d'un dossier engendrant une procédure PAP.....

250,00 €

Taxe d'infrastructure (depuis le 03.09.2004)

12,50 € par m² de surface habitable

En ce qui concerne les maisons à appartements, une taxe de **12,50 € par m² de surface habitable** est perçue par unité d'habitation distincte. Dans ce cas on comprend par unité d'habitation distincte, les appartements, les studios et autres logements que comporte un immeuble autre qu'une maison unifamiliale.

Taxe sur les chiens (depuis le 01.01.2003):

1 ^{er} et 2 ^{ième} chien par chien.....	25,00 €
A partir du 3 ^{ième} chien par chien supplémentaire.....	50,00 €

Taxe sur les tarifs à percevoir conformément au règlement sur les cimetières (depuis le 01.01.2023)

Taxe de concession: temporaire de 15 ans pour une tombe	80,00 €
Taxe de concession temporaire de 30 ans pour une tombe	125,00 €
Taxe de concession case columbarium de 15 ans	250,00 €
Taxe de concession case columbarium de 30 ans	500,00 €
Taxe de concession temporaire de 15 ans par emplacement autour d'un arbre au « Bëschkierfecht Laangebësch»	200,00 €
Taxe de concession temporaire de 30 ans par emplacement autour d'un arbre au « Bëschkierfecht Laangebësch»	400,00 €
Taxe d'utilisation de la morgue par cercueil pour le dépôt d'une nuit au moins	30,00 €
Taxe d'inhumation des cadavres:	
a) Confection d'une fosse, profondeur simple	950,00 €
b) Confection d'une fosse, double profondeur	1.250,00 €
c) Enlèvement des plaques de caveau pour l'enterrement d'un cercueil	300,00 €
Taxe d'enterrement des cendres:	
a) Terrassement pour une urne en terre:	250,00 €
b) Ouverture et dépôt d'une urne dans un columbarium	250,00 €
c) Enlèvement d'une plaque de caveau pour l'enterrement d'une urne	250,00 €
d) Dépôt des cendres au «Bëschkierfescht Laangebësch»	100,00 €
Taxe d'enterrement d'embryons (mort-né) et des parties de corps (membres)	75,00 €
Taxe de dispersion des cendres, si effectuée par les soins de la commune	50,00 €
Taxe d'exhumation si effectuée par les soins de la commune	400,00 €
Taxes des porteurs si le port est effectué par la commune	70,00 €
Pour la fourniture et fixation d'une plaque d'inscription pour le columbarium plaque 19x12 cm avec inscription du nom, prénom, date de naissance, date décès et le cas échéant le nom de l'époux, en 3 lignes	500,00 €

Taxe créant un droit de raccordement à la canalisation locale (depuis le 01.06.2002)

Maisons unifamiliales	250.-€
Immeubles d'appartements par unité d'appartement	125. €
Hôtel, Maisons de soins,	500. €

Taxe créant un droit de raccordement à la conduite d'eau (depuis le 01.06.2002)

Maisons unifamiliales, hors TVA (3%)	250 €
Immeubles d'appartements par unité d'immeuble, hors TVA (3%)	125 €
Hôtel, Maisons de soins, hors TVA (3%)	500 €

Taxes et redevances à percevoir sur la canalisation et l'épuration des eaux usées (depuis le 1.1.2011)

Partie fixe par EHm (équivalents habitants moyens annuels):

a) secteur des ménages: 19,50 € / EH / an

- b) secteur industriel: 68,00 € / EH / an
 c) secteur agricole: 58,00 € / EH / an

Partie variable

- a) secteur des ménages: 2,10 € / m³
 b) secteur industriel: 0,78 € / m³
 c) secteur agricole : 1,05 € / m³

Tarif et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine (depuis le 1.1.2011)

Partie fixe par diamètre d'un raccordement:

- d) secteur des ménages: 6,20 € htva + 3 % TVA (0,3 €) = 6,386 € ttc
 e) secteur industriel: 21,00 € htva + 3 % TVA (0,6 €) = 21,63 € ttc
 f) secteur agricole: 18,50 € htva + 3 % TVA (0,6 €) = 19,055 € ttc

Partie variable

- d) secteur des ménages: 2,5 € htva / m³ + 3% TVA (0,075 €) = 2,575 € ttc / m³
 e) secteur industriel: 0,94 € htva / m³ + 3% TVA (0,075 €) = 0,9682 € ttc / m³
 f) secteur agricole : 1,25 € htva / m³ + 3% TVA (0,03 €) = 1,2875 € ttc / m³

Tarifs relatifs à l'enlèvement des déchets (depuis le 1^{er} janvier 2017)

Déchets ménagères: Bac de 240 l par année.....	360,00 €
Déchets ménagères: Bac de 120 l par année.....	180,00 €
Déchets ménagères: Bac de 80 l par année.....	120,00 €
Déchets ménagères: Bac de 60 l par année.....	90,00 €
Déchets ménagères: Bac de 40 l par année.....	60,00 €
Déchets ménagères: Conteneurs «gris» à 660 litres	990,00 €
Déchets ménagères: Conteneurs «gris» à 1.100 litres	1.650,00 €
Déchets ménagères: Sac plastique de 70 litres.....	4,00 €
Déchets biodégradables: Bac à 40 l muni d'une poignée de transport – par unité.....	50 €
Déchets biodégradables: Bac à 80 l – par unité.....	40 €
Déchets biodégradables: Bac de pré-triage – par unité.....	20 €
Déchets encombrantes: par m ³ avec au minimum compté 1 m ³	25,00 €
Tarif de collecte à domicile en dehors du calendrier des collectes périodiques organisées par la commune nécessitant une intervention non prévue du service technique de la commune pour l'enlèvement des ordures encombrantes, des réfrigérateurs, des installations climatiques et des appareils électroniques	10,00 €
Déchets organiques (jardin, pelouse, herbes fauchées, taille de haies) par ½ m ³ ou moindres .	1,5 €
Déchets inertes (construction, travaux, routes) par ½ m ³ ou moindres	4,00 €

Cautions et taxes pour la remise d'une clé (à partir du 1^{er} juillet 2021)

Caution pour une clé électronique	50,00 €
Caution pour une clé métallique	50,00 €
Perte d'une clé électronique	50,00 €
Perte d'une clé métallique	50,00 €

Cautions et taxes concernant l'utilisation du Centre sportif «Maartbësch» à Berdorf (à partir du 1^{er} juillet 2021):

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Pour toutes les installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour les autres utilisateurs:

Salle des sports: Installations sanitaires et salle de régie inclus: 100,00 €

Comptoir, foyer d'entrée et installations sanitaires au rez-de-chaussée: 100,00 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe.

Les présentes taxes sont fixées dans les cas et pour les utilisateurs suivants:

a. Salle des sports par heure: Installations sanitaires et salle de régie inclus:

résidents 15,00 €

associations non-locales..... 15,00 €

b. Salle des sports par période de 36 heures: Installations sanitaires et salle de régie inclus:

résidents 200,00 €

associations non-locales..... 200,00 €

sociétés 400,00 €

c. Cafeteria, comptoir et installations sanitaires au rez-de-chaussée par période de 36 heures:

résidents 100,00 €

associations non-locales..... 200,00 €

sociétés 750,00 €

Dans les cas b. et c. de cet article, la taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

Cautions et taxes concernant l'utilisation du Centre Culturel «A Schmadds» à Berdorf (à partir du 1^{er} juillet 2021)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Cautions:

Caution pour la location de la cuisine avec appareils électriques ou matériel accessoire

Associations locales..... 50 €

Pour les autres installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour tous les autres utilisateurs:

Location d'une des salles de réunion 50 €

Foyer d'entrée: Comptoir, réfrigérateurs 100 €

Salle principale: Comptoirs, réfrigérateurs 200 €

Cuisine vierge 25 €

- avec appareils électriques 100 €

- avec matériel accessoire 50 €

Ecran avec beamer (fixe ou mobile) 50 €

Installation de sonorisation 25 €

Système de spots 25 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

Location d'une des salles de réunion

résidents 50 €

associations non locales..... 50 €

sociétés 100 €

Foyer d'entrée avec comptoir et réfrigérateurs	
résidents	200 €
associations non locales	300 €
sociétés	500 €
Cuisine vierge	
résidents	50 €
associations non locales	50 €
sociétés	50 €
a. avec appareils électriques	
résidents	100 €
associations non locales	100 €
sociétés	150 €
b. avec matériel accessoire	
résidents	200 €
associations non locales	200 €
sociétés	300 €
Salle principale avec comptoirs et réfrigérateurs	
résidents	400 €
associations non locales	500 €
sociétés	750 €
Installation de sonorisation	
résidents	25 €
associations non locales	25 €
sociétés	50 €
Ecran avec beamer (fixe ou mobile)	
résidents	25 €
associations non locales	25 €
sociétés	50 €
Système de spots	
résidents	25 €
associations non locales	25 €
sociétés	50 €
Pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures, la taxe à payer est majorée de 25 % de son montant initial.	

Cautions et taxes concernant l'utilisation de la maison culturelle et de loisir «A Weewesch» à Berdorf (à partir du 1^{er} juillet 2021)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Cautions:

Les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour tous les autres utilisateurs:

Maison entière	100 €
Ecran et beamer mobile	50 €
Installation de sonorisation	25 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

Maison entière: Location dépassant une journée

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

résidents	150 €
associations non-locales.....	200 €
sociétés	300 €

La taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

Maison entière: Location inférieure à 5 heures par location

résidents	50 €
associations non-locales	60 €
Sociétés	100 €

Installation de sonorisation

résidents	25 €
associations non-locales	25 €

Ecran et beamer mobile

résidents	50 €
associations non-locales	50 €

Cautions et taxes concernant l'utilisation de l'ancienne église à Bollendorf-Pont (à partir du 1^{er} juillet 2021)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Cautions:

Les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour tous les autres utilisateurs:

Bâtiment entier	100 €
Orgue	25 €
Ecran et beamer mobile	25 €
Installation de sonorisation	25 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

Maison entière: Location dépassant une journée

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

résidents	150 €
associations non-locales.....	200 €
Sociétés	750 €

La taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

Maison entière: Location inférieure à 5 heures par location

résidents	50 €
associations non-locales	60 €

Installation de sonorisation

résidents	25 €
associations non-locales	25 €

Ecran avec beamer (fixe ou mobile)

résidents	50 €
associations non-locales	50 €

Cautions et taxes concernant l'utilisation et l'exploitation des places et sites publics, culturels et de loisir (à partir du 1^{er} juillet 2021)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Cautions:

Pour toutes les installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour les autres utilisateurs:

amphithéâtre:.....	200,00 €
football:.....	200,00 €
duerfplaz.....	200,00 €
maartbesch:.....	200,00 €
autres lieux:.....	200,00 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Toutes les taxes d'utilisation des lieux sont d'application par période de 36 heures conformément aux dispositions ci-dessous. Pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures, la taxe à payer est majorée de 25 % de son montant initial

a. amphithéâtre:

L'organisation de concerts, de pièces de théâtres, de représentations artistiques, de présentations de films et de cérémonies religieuses offerts à titre gratuit n'est pas soumise au paiement d'une taxe pour ce site.

Taxes pour les organisations du même genre soumises à un droit d'entrée ou avec un but commercial et pour toute autre organisation:

résidents.....	300,00 €
non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €
sociétés.....	750,00 €

b. football

résidents.....	300,00 €
non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €
sociétés.....	750,00 €

c. maartbesch:

L'organisation de concerts, de pièces de théâtres, de représentations artistiques, de présentations de films et de cérémonies religieuses offerts à titre gratuit n'est pas soumise au paiement d'une taxe.

Taxes pour les organisations du même genre soumises à un droit d'entrée ou avec un but commercial et pour toute autre organisation:

résidents.....	300,00 €
non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €
sociétés.....	750,00 €

d. beach-volley»

Pour l'organisation d'un tournoi de beach-volley soumise à un droit d'entrée seulement:

résidents.....	25,00 €
non-résidents.....	50,00 €
associations non locales.....	50,00 €
sociétés.....	50,00 €

e. duerfplaz:

Pour l'organisation d'un tournoi de pétanque soumis à un droit d'entrée seulement:

résidents.....	300,00 €
non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €

sociétés	750,00 €
f.autres lieux	
résidents	300,00 €
non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €
sociétés	750,00 €

Taxe pour une nuit blanche (à partir du 1^{er} juillet 2021):

Par jour 20,00 €

Taxes réglant la location de matériel et la mise à disposition de personnel du service technique et du service d'incendie (depuis le 11.11.2018)

Mise à disposition du matériel ou du personnel du service technique suivant les tarifs suivants:

Plaque vibrante	35 € par jour
Rouleau vibreur	60 € par jour
Groupe électrique à 220 V	25 € par jour
Groupe électrique à 380 V	35 € par jour
Compresseur	60 € par jour
Remorque pour tracteur	25 € par jour
Hache-paille avec personne	70 € par heure
Tracteur avec balai avec chauffeur	80 € par heure
Tracteur avec faucheuse-débroussailluse à bras (avec chauffeur)	80 € par heure
Tracteur avec chauffeur	65 € par heure
Camionnette avec chauffeur	45 € par heure
Ouvriers (salarié à tâche manuelle)	30 € par heure par personne

Tarifs de la vente de bois à des personnes privées (à partir du 01.01.2023)

Bois long entreposé au bord de la route	54,00 € / m3
Bois de chauffage (stère)-entreposé au bord de la route	81,00 € / stère
Bois de chauffage (stère)-livraison à la maison	102,00 €/stère
Découpage du bois en morceaux de 25 ou 33 cm:	supplément de 33 €/stère
Arbres tombés	27 €/m3
Commande annuelle limitée à 10 m3 par ménage	

Tarif du service repas sur roues (à partir du 01.01.2023):

Par repas..... 17,41 €